

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

en exercice	11	L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.
présents	9	
votants	10	

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 29 novembre 2024

**PRESENTS** : MM et MMES CARTERON P. VILLARD C. SEON J.  
BEYNEL M. GREGOIRE B. BONNIER P. GRANJON X. POINT L.  
VACHON T.

**EXCUSÉ** : M. GIANDOLINI D.

**ABSENTE** : Mme PADEL S.

**PROCURATION** : M. GIANDOLINI D. a donné procuration à M.  
VILLARD C.

**Secrétaire élu pour la durée de la session** : M. VACHON T.

**OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comptable lui a exposé une liste de titres qu'il n'a pas pu recouvrer en raison de combinaison infructueuse d'actes ou d'un seuil inférieur aux poursuites.

Le comptable propose de les enregistrer au compte 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

**DONNE** l'autorisation au comptable d'affecter les titres présents sur la liste au compte 6541.

Ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,  
Thierry VACHON,



Le Maire,  
P. CARTERON,



Transmis au représentant de l'Etat le 19 décembre 2024

Publié le 19 décembre 2024